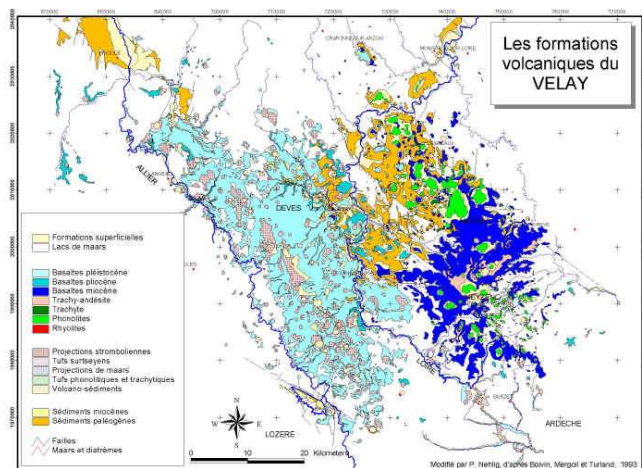


Commission inter SAGE Haut-Allier - Loire amont

Le 10 octobre 2022 - Cayres



Structure animatrice des SAGE :



Ordre du jour



- Mots d'accueil par Mme GARDES et Mr CATHONNET, Présidents des CLE SAGE Haut-Allier et Loire-Amont
- Etude préalable au schéma de gestion des ressources en eau de la masse d'eau souterraine du Devès FRGG100
 - Contexte de lancement de la prestation – 15'
 - Synthèse des connaissances disponibles et précédemment acquises – 15'
 - Contenu et avancement de l'étude (Hydriad et SARL Sous-Terrain) – 45'
- Proposition d'une stratégie pour encadrer les nouveaux prélèvements sur les nappes du Devès dans l'attente d'un schéma de gestion - 45'

Le territoire du massif du Devès

Vaste plateau d'origine volcanique dominé par une série de cônes de scories

Point culminant à 1417 mNGF avec altitude moyenne de 1100 mNGF

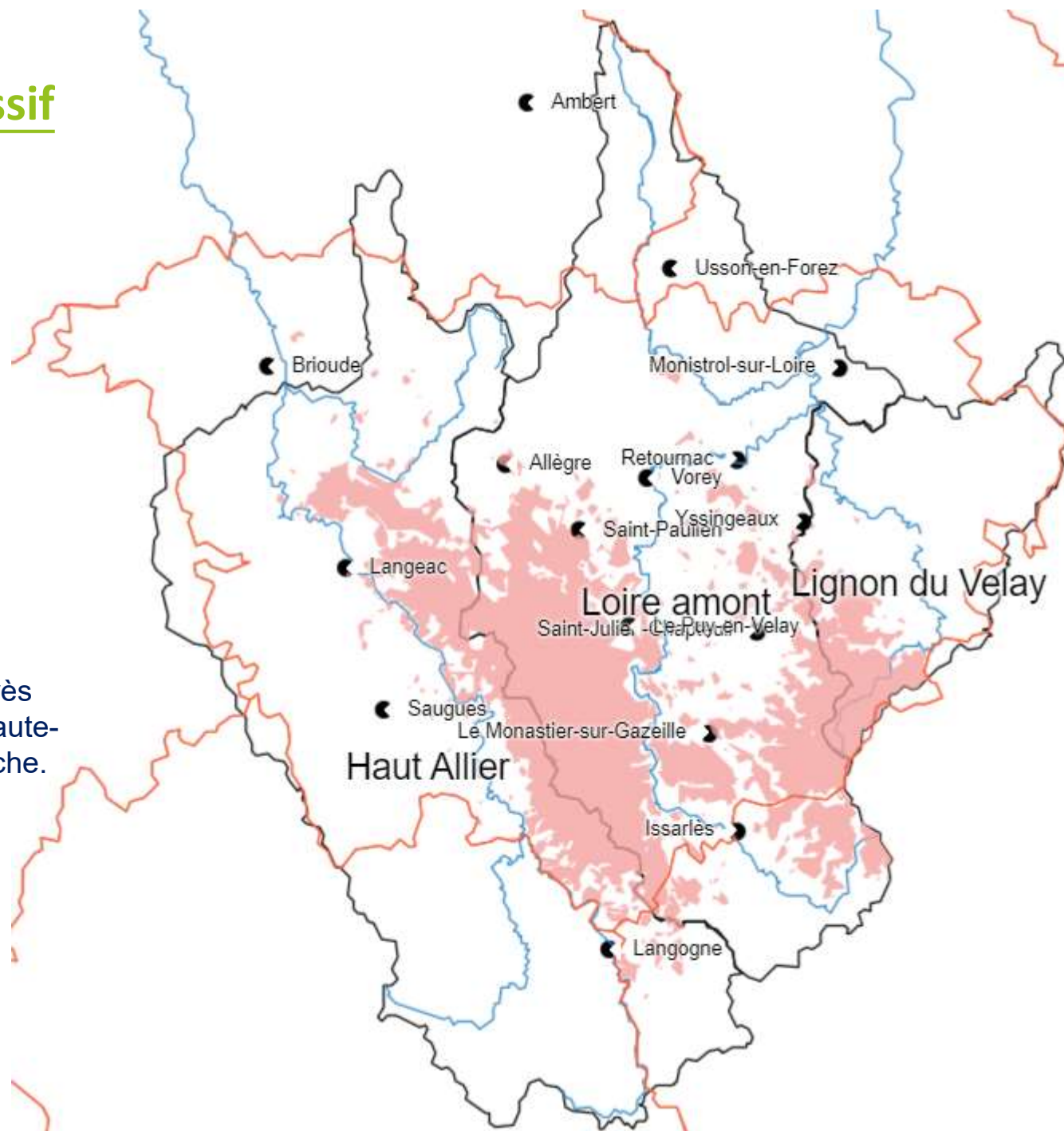
Bassin de 850 km²

Nappes souterraines du Devès situées principalement en Haute-Loire, et à la marge en Ardèche.

Intersectent 2 SAGE :

- Haut-Allier,
- Loire amont

Constitution CIS

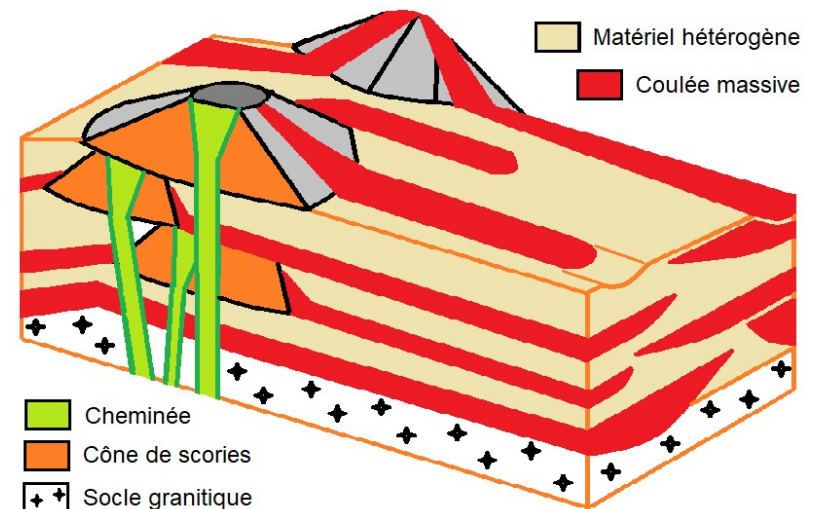


Hydrogéologie complexe, conditionnée par la géologie

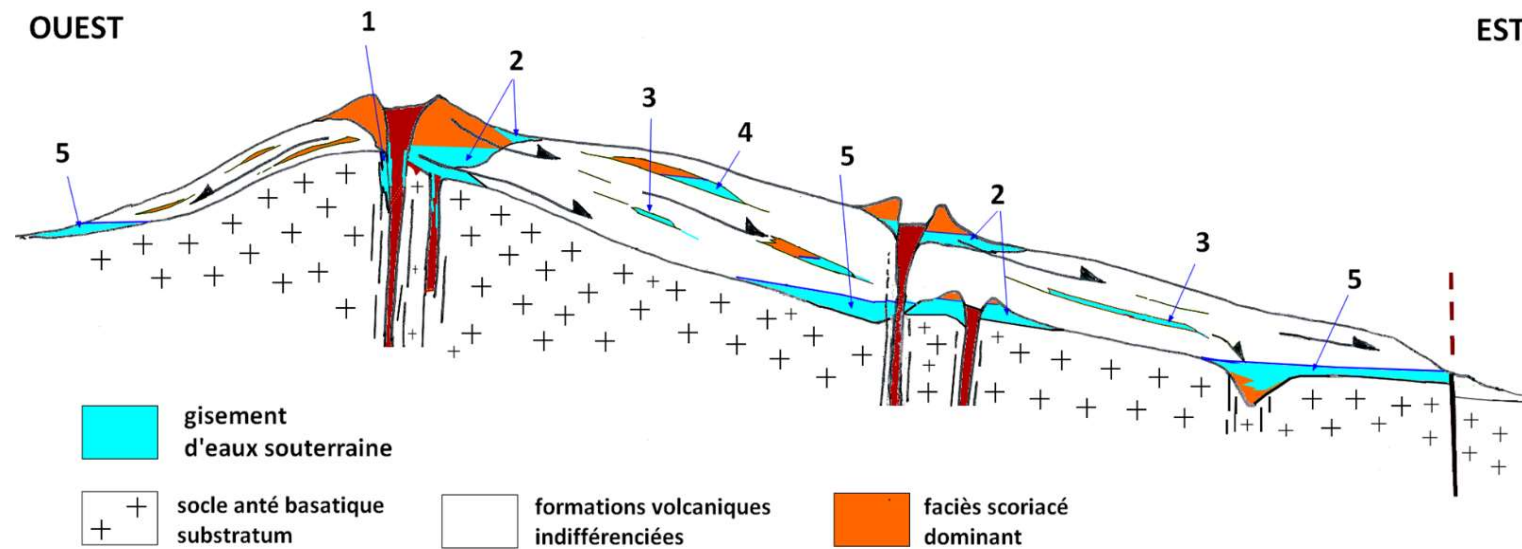
Le relief anté-volcanique conditionne les limites des bassins versants hydrogéologiques (qui sont donc différents des BV topographiques)

Au dessus, couches volcaniques hétérogènes mises en place sur le socle imperméable, avec écoulement des laves préférentiellement dans les paléo-vallées

D'où **multitude de nappes d'eau souterraines**, qui peuvent être superposées, avec des échanges entre elles...



Coupe schématique du Devès



1 : ressource de fissure au droit des cheminées
2 : ressource des anneaux de scories
3 : ressource de base de coulées

4 : ressource des horizons scoriacés
5 : ressource au toit du substratum façonné par l'érosion, la fracturation
...

Un usage principal sur le Devès : l'alimentation en eau potable

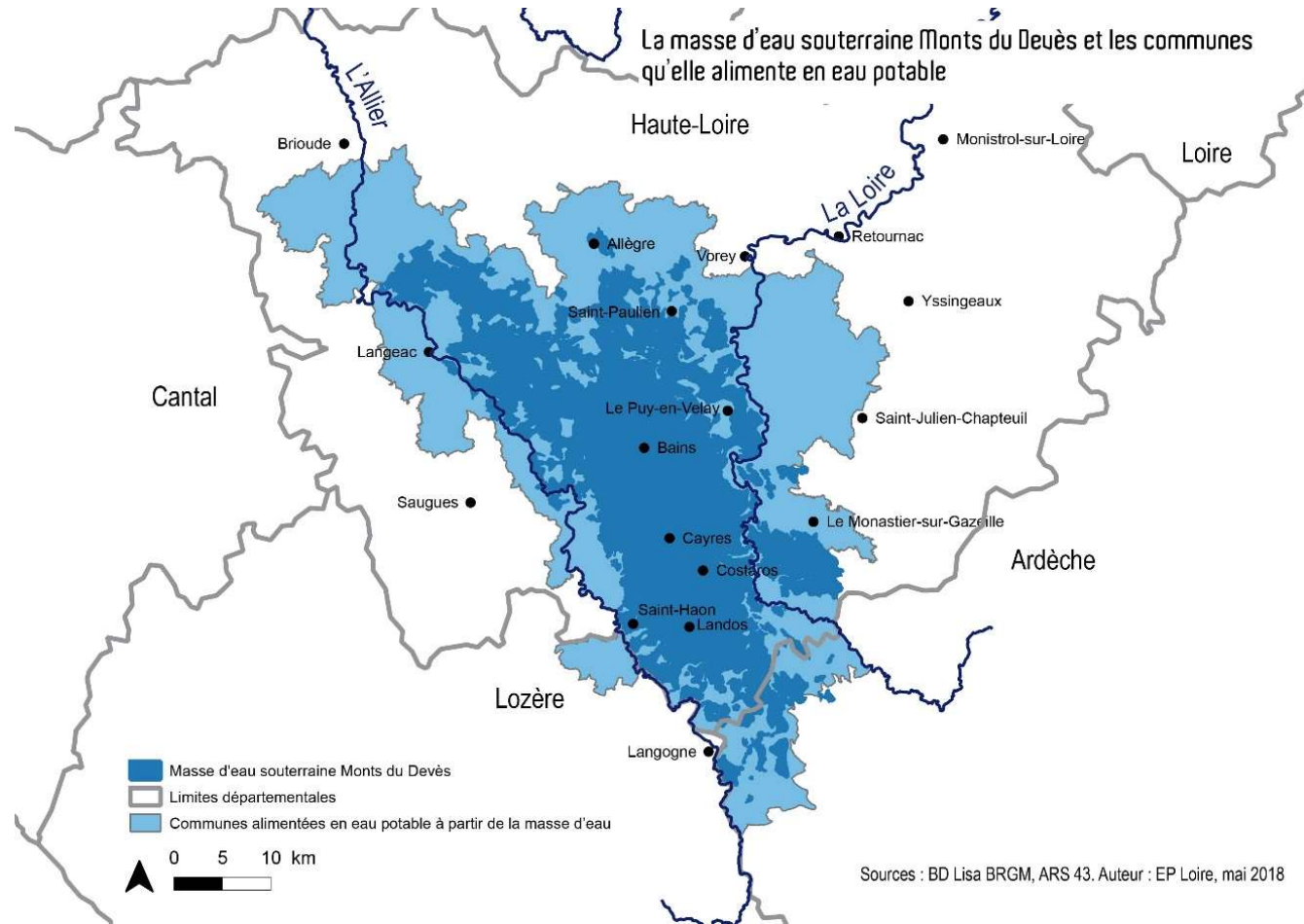
Un territoire en grande partie occupée par l'activité agricole

Les usages en lien avec l'eau souterraine du Devès :

- **188 captages pour l'eau potable qui desservent 113 communes (plus de 100 000 habitants)**
- agricoles (abreuvement du bétail),
- géothermie,
- usages naturels (pour les cours d'eau et les zones humides).



Un usage principal : l'eau potable



Et classement NAEP, nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable, par le SDAGE Loire Bretagne

Connaissances acquises

- Travail en **inter-SAGE depuis 2017** : constat partagé du besoin d'une amélioration de la connaissance des structures géologiques, du fonctionnement hydrogéologique des aquifères et d'une évaluation globale de la qualité et de la vulnérabilité de la masse d'eau souterraine « Mont du Devès »

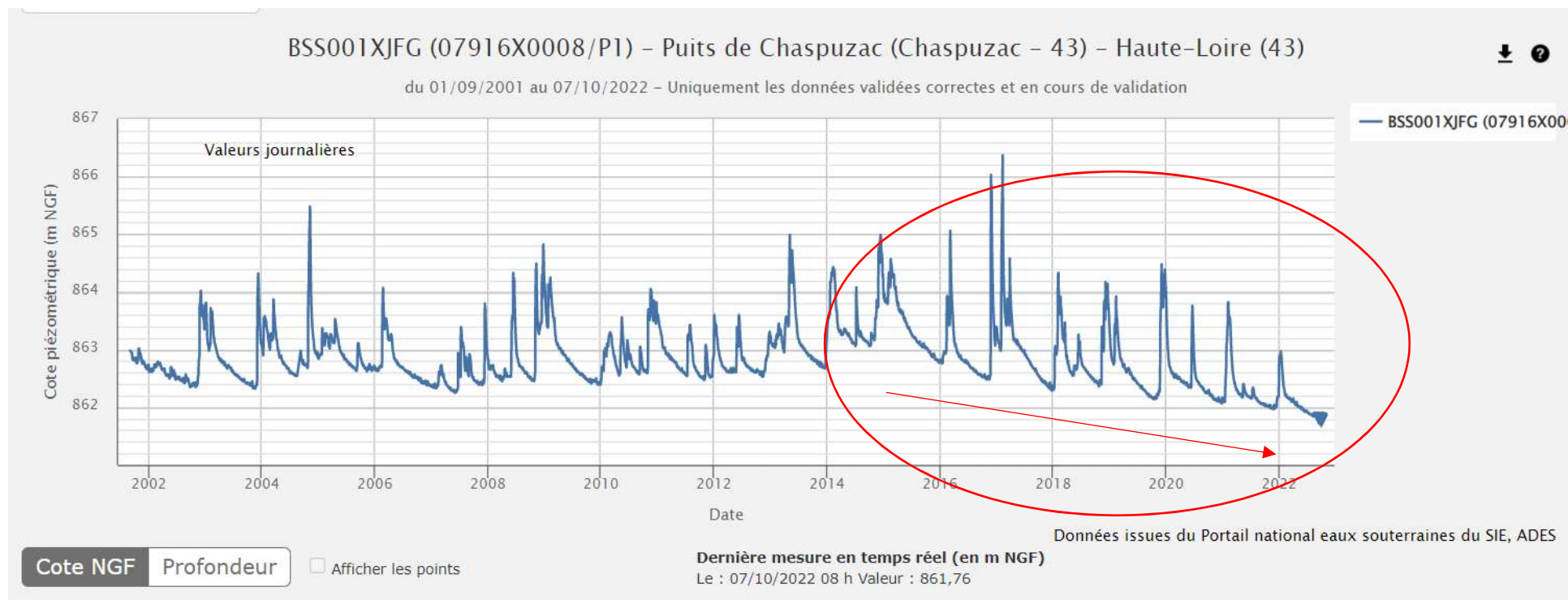
- **Etude menée en 2018-2019** : synthèse des connaissances et proposition d'une **méthode d'acquisition de données** dans la perspective d'un schéma de gestion des nappes du Devès



- Quatre prochaines années : **acquisition de connaissances** pluridisciplinaires (géologie, géophysique, hydrologie, hydrogéologie, et pluviométrie) préalablement à la mise en place d'un **schéma de gestion**

- Portée par l'Etablissement public Loire
- Durée : 4 ans (2022-2025)
- Financement 1^{re} année : Agence de l'Eau Loire Bretagne / CCPCP / CAPEV / Conseil Départemental de Haute-Loire / Ep Loire
- Budget total : 256 800 € TTC

La vulnérabilité de ces ressources : aspects quantitatifs



Puits de Chaspuzac :

- En baisse depuis 2015,
- Cet été, plus bas niveau enregistré depuis 2001, date d'installation du piézomètre

La vulnérabilité de ces ressources : aspects quantitatifs

Contexte de **changement climatique** (baisse de plus de 20% de la recharge de la ressource en eau souterraine d'ici 2050 d'après les scénarios climatiques) qui va accentuer la pression sur la ressource en eau.



Ruptures d'alimentation en eau potable pour certaines communes alimentées par l'eau du Devès

En parallèle, **augmentation de la population desservie** à partir de ces ressources à l'avenir.

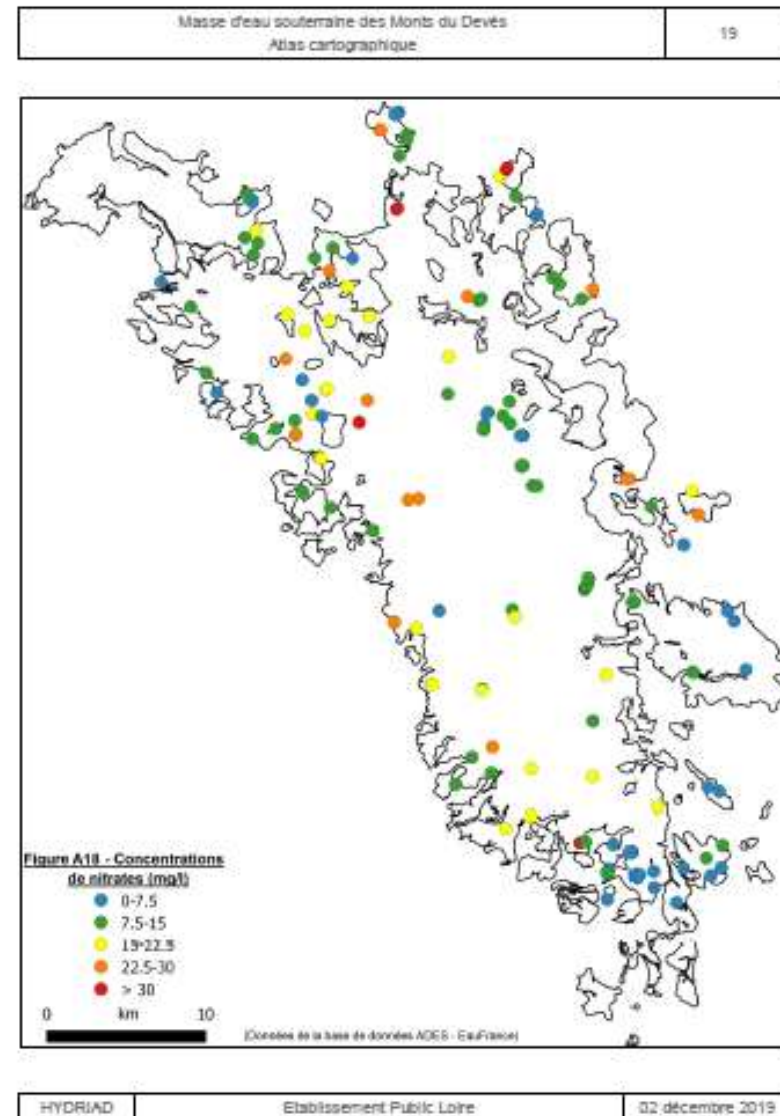


La vulnérabilité de ces ressources : aspects qualitatifs

Bon état avec localement **des teneurs en nitrates révélant un impact anthropique.**

Ex pour le Devès - Données de 1993 à 2015. Sur 145 captages pour lesquels des données sont disponibles, pour certains d'entre eux (7), les concentrations de nitrates avoisinent les 40 mg/l

Augmentation des **risques** avec la **multiplication des forages sans respect des règles de l'art**, pour l'abreuvement des animaux, l'alimentation en eau potable ou encore la géothermie



La méconnaissance de ces ressources

Très peu de dispositifs de suivi des niveaux de l'eau souterraine (Un seul piézomètre en fonctionnement sur le massif du Devès, seulement représentatif de la ressource localement)

Pas de prospections géophysiques d'envergure (géophysique héliportée),
Pas de cartographie des sols

Des connaissances pointues localement (exemple thèse Anne la Cocq), mais **pas de vision globale**

Peu de connaissances disponibles, car **prise de conscience récente de la fragilité de ces ressources** (Massif central perçu à tort jusqu'à ce jour comme le château d'eau de la France)

Les enjeux

Amélioration de la connaissance : cf. étude confiée à Hydriad et SARL Sous-Terrain



Edicter un cadre pour les prélèvements sur la masse d'eau dans l'attente du schéma de gestion

Présentation étude confiée à Hydriad et SARL Sous-Terrain



Proposition d'une stratégie pour encadrer les nouveaux prélèvements sur les nappes du Devès dans l'attente d'un schéma de gestion

Avis de la CIS, puis des bureaux des deux SAGE sur les possibilités de prélèvement de l'eau pour l'abreuvement du bétail via des forages

Cf. note remise et commentée en réunion

Classement NAEP

Deux alternatives envisageables si une nappe d'eau souterraine est classée NAEP

⋮

Mise en place d'1 schéma de gestion :

- Précisions concernant les prélèvements, autres que ceux pour l'AEP par adduction publique, qui peuvent être permis à l'avenir.

Les **prélèvements** pour les usages autres doivent **nécessiter un haut degré d'exigence en termes de qualité d'eau** ou répondre aux besoins d'abreuvement des animaux en l'absence de solutions alternatives, ou encore doivent être motivés par des raisons de sécurité civile.

En l'absence de schéma de gestion (situation actuelle) :

- Les **prélèvements supplémentaires** sur des ouvrages existants ou nouveaux ne pourront être acceptés **que pour l'AEP par adduction publique,**
- Des **prélèvements nouveaux** pour un autre usage seront **possibles uniquement en remplacement de prélèvements existants** dans le même réservoir et le même secteur, et en l'absence de déficit quantitatif de la nappe concernée.

Contacts



Structure animatrice des SAGE :



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Aude LAFON
06 33 47 69 20
aude.lafon@eptb-loire.fr

Valérie BADIOU
07 50 67 41 48
valerie.badiou@eptb-loire.fr

